

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

17 - NAVETTE EN FETES 2016

Monsieur Clément SERVAT expose que le dispositif Navette en Fêtes est un service de transport gratuit des jeunes vers les fêtes les plus importantes du territoire (en termes de fréquentation des jeunes). Il a été mis en place par la Ville d'Oloron Sainte-Marie, avec le soutien de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ce service permet notamment aux jeunes de se rendre aux fêtes et d'en revenir en toute sécurité, de tranquilliser les parents mais aussi de dynamiser les fêtes locales en les rendant plus accessibles.

Les jeunes de moins de 16 ans doivent être indispensablement accompagnés d'un adulte pour profiter du dispositif.

Communes retenues :

- Géronce : les 13 et 20 Février
- Esquiule : 27 août.

Le montant total de l'opération assurée par les Transporteurs du Piémont Oloronais s'élève à 3 267,19 €

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais est sollicitée pour participer financièrement à ce dispositif à hauteur de 50 % du coût total des navettes.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **SOLLICITE** les aides de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais telles qu'exposées.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016

LE MAIRE,


Hervé LUCBÉREILH

